

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-050

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Occupation provisoire du domaine public communal pour la mise en place de vélos en libre-service - Instauration d'une redevance.

Le Syndicat des Mobilités Pays-Basque Adour (SMPBA) a pour objectif d'atteindre 8% de part modale du vélo en 2030. Pour répondre à cet objectif, il souhaite proposer une

gamme de services la plus large possible à ses usagers, dont celle de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service.

A cet effet, il a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), pour permettre l'installation d'un opérateur économique en vue de mettre en place ce service de location de VAE. La société PONY dont le siège social est implanté à Angers et qui équipe aujourd'hui notamment Paris, Bordeaux et Grenoble a été retenue pour mener à bien cette mission.

Elle va ainsi assurer avant l'été 2023 un maillage équilibré de stations vélo libre-service qui seront installées sur 12 communes de l'agglomération. Pour ce qui est de Bayonne, 35 stations au minimum seront déployées dans différents quartiers, à proximité des équipements publics.

L'activité commerciale de location de VAE qui va en découler nécessite la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le remisage des vélos concernés et l'instauration, de ce fait, d'une redevance d'occupation.

Par souci d'homogénéité entre les communes concernées, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour propose d'unifier le tarif du montant de cette redevance d'autorisation d'occupation temporaire.

Celui-ci pourrait s'élever à 20 € par vélo et par an. Il est à noter que l'opérateur prend à sa charge la matérialisation en peinture des zones de stationnement et qu'aucun travaux de génie civil n'est à programmer.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public de la Ville de Bayonne ;
- d'en fixer le montant à 20 € par vélo et par an ;
- de décider d'une révision de cette redevance sur la base de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - Trimestre 2022 - T1 - 120,61 ;

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

r délégation du Maire
David Tollis
eur général des services

